

Bulletin d'inscription

OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Journée Compétence - Gestion des inaptitudes et du retour à l'emploi**: 2700€ TTC* pour deux journées de formation (*prix à titre indicatif)

J'ai bien pris note des conditions d'annulation*.

(NB : le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée**)

Vos coordonnées

Établissement.....

Adresse.....

.....

CP..... Ville.....

Stagiaire Nom, Prénom.....

Fonction.....

E-mail.....

Responsable formation Nom, Prénom.....

Tél. Fax.....

E-mail.....

Cachet :

Inscriptions :

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux
- par courriel : formation@leh.fr
- par télécopie: 05 57 57 08 69
- en ligne : www.leh.fr/formation

Date:

Signature:

Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.

* Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la formation, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la formation. Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception reçu par LEH Formation au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.

**Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie ou de l'email faisant foi.

Contact

Tél. 05.57.57.08.68

Fax 05.57.57.08.69

formation@leh.fr



Numéro d'existence en qualité
d'organisme de formation :

11753475275

SIRET : 434 161 741 00013

LEH Formation

Ressources Humaines



JOURNÉE COMPÉTENCE - GESTION DES INAPTITUDES ET DU RETOUR À L'EMPLOI

2 jours (soit 12 heures)

Proposition sur mesure en INTRA (délai de 2 mois)

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69

Groupe LEH un groupe d'experts au service des professionnels de santé

Édition Formation Conseil Évènement

Pré-requis

Aucun pré-requis exigé

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les aspects de statut de la fonction publique hospitalière à jour
- Connaître les procédures issues des textes législatifs et réglementaires spécifiques (entretiens de retour ou de pré-reprise)
- Savoir mettre en pratique cette réglementation (en respectant le formalisme des procédures)
- Être capable de conseiller, informer et répondre aux cadres/agents/partenaires sociaux voir organismes extérieurs (comité médical, commission de réforme)
- Utiliser les techniques de la négociation et de la contractualisation pour traiter les situations
- Adopter un management permettant la prévention ou le traitement des situations d'inaptitude ou de reclassement (dont la médiation interne ou en faisant appel à des organes externes)

Public concerné

Cette formation s'adresse aux directeurs, directeurs des affaires médicales, attachés d'administration, personnels intéressés par la gestion des personnels médicaux.
Formation accessible aux publics en situation de handicap.

Durée

2 jours (12 heures)

Méthode pédagogique

La formation se déroulera en une présentation théorique des règles juridiques illustrées de cas concrets tirés de la jurisprudence, puis sous forme de questions-réponses pour que les apports du formateur trouvent écho auprès des problématiques rencontrées par les participants.

Profil intervenant

Juriste spécialisé en droit hospitalier et médical

Évaluation de fin de formation

En début de formation: recueil des attentes des participants - En fin de formation: bilan avec le formateur sur l'évaluation de la formation grâce à une fiche d'évaluation qui porte sur l'atteinte des objectifs et un questionnaire de satisfaction à chaud. Un compte rendu est remis par le formateur.

Documents remis aux stagiaires

- Les supports de cours sont disponibles sur l'espace client ou distribués lors de la formation
- **Le + : accès d'un mois à Hopitalex**, base de données de veille et d'information juridique hospitalière

Au programme :

- Identifier le maintien dans l'emploi/inaptitude partielle-totale (ce que c'est/ce que ce n'est pas : insuffisance professionnelle ou discipline) - Quiz de départ
- Le retour à l'emploi, la commission de maintien dans l'emploi et autres démarches (au niveau de l'établissement)
- Identifier les situations d'inaptitudes (savoir repérer les agents dans une impasse), le cadre juridique et les actions à mettre en place
- Le reclassement : mode d'emploi
- Mettre en œuvre des solutions tout au long du parcours professionnel : les bonnes pratiques en établissement (notamment en établissement de taille modeste)
- Donner les clés pour un management bienveillant favorisant la prévention des situations d'inaptitudes, le traitement des situations complexes et la contractualisation individuelle, gérer le dialogue social

La formation proposée a pour ambition :

- De donner une vision globale des réalités que recouvrent la gestion des inaptitudes et le maintien dans l'emploi : un contexte juridique complexe, des obligations légales, des problématiques humaines
- De fournir des outils et de trouver les moyens de rechercher les informations nécessaires pour traiter sereinement les situations des professionnels hospitaliers
- De présenter de manière pratique et illustrée la réglementation en matière de gestion des inaptitudes (pour les titulaires et les contractuels)
- Présenter les modalités du reclassement : la demande, la réponse, la période de préparation au reclassement

Et les modalités de la cession d'activité :

- Cessation d'activité : la rupture conventionnelle, la disponibilité d'office, la retraite

A l'issue de la formation, les participants :

- Auront une vision d'ensemble de la réglementation en matière de gestion des inaptitudes pour les titulaires et les contractuels, à jour de la loi du 6 août 2019 et des ordonnances
- Connaîtront les droits et les obligations des agents et de l'établissement
- Sauront rechercher toutes les informations nécessaires au traitement des situations
- Disposeront d'outils pour mettre en pratique les différents textes législatifs et réglementaires relatifs au thème du maintien dans l'emploi, reclassement ou inaptitude définitive
- Pourront intégrer le thème dans leur politique RH (projet social, lignes directrices de gestion)